

Service du Comptable Commum.

375CM01/15

<1933>

Affectation des garçons de Bureau originaires de la Compagnie.

des chemins de Fer de l'Est.

Gargons de Bureau

Paris 29 Août 1933

Monsieur VANDEUVRE
Chef des Services Contentieux

J'ai appris que j'étais désigné pour passer au Contentieux Commun, Rue St Lazare.

Je devrais donc prendre le déjeuner à Paris car il me sera impossible de rentrer à Villeneuve Triage où j'habite.

Réformé à 95 % mes blessures de guerre à la face et à la mâchoire m'obligent à prendre une nourriture spéciale et des soins que je ne pourrais pas me procurer en ville.

Je demande donc si la chose est possible, de passer comme classeur à la 5^e Division de l'Exploitation où je pourrais ainsi continuer de prendre à la maison le repas du midi.

Espérant que vous voudrez bien transmettre ma demande à Monsieur l'Ingénieur en Chef de l'Exploitation, je vous prie d'agréer Monsieur le Chef des Services Contentieux, l'assurance de mon respectueux dévouement.

JEANNIN François
Classeur

DE
PARIS A LYON

Personnelle

ET A LA
MÉDITERRANÉE

CONTENTIEUX

Dossier n°

BUREAU **S**

Boulevard Diderot, 17

PARIS, 12^e Arr^t

Mon Cher Président,

TÉLÉPHONE : DIDEROT { 31-14
58-67

Prière de rappeler dans la réponse l'indication
 du Bureau et le N° du dossier.
 Ne traiter qu'une seule affaire dans
 une même lettre.



J'ai l'honneur de vous adresser copie de la
demande qui vient de m'être remise par M. JEANNIN, clas-
seur de mon Service, désigné pour passer au Contentieux
Commun le 1^{er} Octobre prochain.

*Prévoir comme
garçon de bureau
1.p (ce fait pas partie
de l'aller)*

Je vous serais obligé de me faire connaître
si vous n'avez pas d'objection à ce que je transmette
la demande de M. JEANNIN, qui exécute surtout le travail
d'un garçon de bureau, à notre Service de l'Exploitation.

Dans l'affirmative et en admettant que l'inté-
ressé reçoive satisfaction, je pourrais, si vous le dési-
rez, mettre à votre disposition, en son remplacement,
Mme CHARRIERE, préposée au service des bureaux (échelle
3) ~~XXXX~~.

Duette

Veillez agréer, Mon Cher Président, l'assu-
rance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

LE CHEF DES SERVICES CONTENTIEUX

Monsieur de LASTIC, Chef du Contentieux des Chemins de fer de l'EST

Mon Cher Collègue,

Der 168 SG

Par votre lettre du 31 août vous m'avez communiqué une demande de M. JEANNIN, classeur à votre Service, qui, désigné pour faire partie du Contentieux Commun, préférerait, en raison de sa situation toute spéciale, être versé au Service de l'Exploitation de votre Réseau.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai pas d'objection à ce qu'il soit donné satisfaction à l'intéressé.

Je vous remercie, d'autre part, de votre offre de mettre à ma disposition, en remplacement, Mme CHARRIERE, préposée au service des bureaux; mais je n'ai pas l'intention de prendre cette préposée.

Veillez agréer, mon Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués et tout dévoués.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

Monsieur VANDEUVRE
Chef des Services Contentieux de la Compagnie des Chemins de fer P.L.M.

DE
PARIS A LYONET A LA
MÉDITERRANÉE

CONTENTIEUX

Dossier n°

BUREAU S

Boulevard Diderot, 17

PARIS, 12^e Arr^tTÉLÉPHONE : DIDEROT { 31-14
58-67

Prétre de rappeler dans la réponse l'indication
du Bureau et le N° du dossier.
Ne traiter qu'une seule affaire dans
une même lettre.



Mon Cher Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion trimestrielle des délégués du personnel aura lieu dans mon Service, Mercredi 20 courant à 10 h 1/4.

Je vous serais donc très obligé de vouloir bien autoriser M. BERTRAND, Contrôleur technique, délégué du personnel, passé ce jour au Service Commun, à assister à la réunion précitée.

D'autre part, la demande de changement de Service formulée par le Classeur JEANNIN n'ayant pu être retenue, je mettrai cet Agent à votre disposition avec les garçons de bureau de mon Service.

Veillez agréer, Mon Cher Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

LE CHEF DES SERVICES CONTENTIEUX

Monsieur de LASTIC
Chef du Contentieux de l'EST

19 septembre 33

*Garçons
de bureau*

Monsieur le Président,

Der 168 SG

Vous avez bien voulu autoriser la nomination immédiate au Service Commun du Contentieux de huit garçons de bureau pris dans les Contentieux des Réseaux, vous réservant d'examiner ultérieurement la question des quatre autres agents à prendre dans les disponibilités des Réseaux.

Depuis ma lettre du 13 Septembre, le Contentieux P.L.M. m'a fait connaître qu'il mettait à ma disposition cinq garçons de bureau au lieu de quatre, chiffre précédemment indiqué.

Il ne resterait donc plus à pourvoir qu'à trois postes de garçons de bureau.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser dès à présent à faire muter à l'un de ces postes M. PASQUIER Hippolyte, conducteur à la gare de Paris-Est.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

Monsieur GUFFLET
Président de la Réunion des Directeurs



Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu autoriser
la nomination ^{immédiate} au Service commun
des Contentieux de huit gages,
de Bureau pris dans les Contentieux
des Bureaux, vous résolvant d'examiner
ultérieurement la question des
quatre autres agents à pourvoir dans
les disponibilités des Bureaux.

D'après ma lettre du
13 Septembre, le Contentieux P.H.M.
m'a fait connaître qu'il mettait à
ma disposition cinq gages de
bureau au lieu de quatre, diffé-
rément indiqué.

Il ne resterait donc plus
à pourvoir qu'à trois postes

Monsieur Jufflet, Président de la
Réunion des Directeurs.

de garnis de bureau.

Y'ai l'honneur de vous
prier de vouloir bien m'autoriser
de s'adresser à faire monter
à l'un de vos postes M. Pasquier,
Méphodite, conducteur à la gare de
Paris Est.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'assurance de mon
respectueux dévouement.

Le Chef des Travaux

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu autoriser
la nomination au Service Commun
des Contentieux de huit garçons de
bureau pris dans les Contentieux des
Régions, vous réservant d'examiner
ultérieurement la question des autres
autres agents à pourvoir dans les
disponibilités des Régions.

Depuis ma lettre du 13 Février
j'ai l'honneur de vous faire
~~compartir~~
~~compartir~~ que ~~vous~~ le Contentieux
m'a fait connaître qu'il
N. 4. M. ~~mettrait~~ ^{est} à ma disposition
5 garçons de bureau au lieu de 4,
chiffre précédemment indiqué.

Il ne restait donc plus à
pourvoir qu'à ~~trois~~ trois postes de
garçons de bureau.

J'ai l'honneur de vous faire
vous bien m'autoriser, j'ai fait mettre
~~à la disposition~~
à la disposition des ces postes MM. Pasquier,
Weysselyte, conducteurs à la gare de Paris Est.

Grands Réseaux de Chemins de fer français

Comité de Direction

Téléph. Trinité { 29.94
29.95
29.96
29.97

Paris, le 18 septembre 1933

42, Rue de Châteaudun (9^e)

N^o 143

Mon Cher Président,

Par lettre du 13 septembre vous avez demandé l'autorisation de faire nommer au Service Commun du Contentieux douze garçons de bureau dont :

4	seraient pris au Contentieux du Réseau P.L.M.
2	- - - de l'Etat
2	- - - de l'Est

et les 4 autres dans les agents disponibles des Réseaux.

M. le Président de la Conférence des Directeurs, auquel j'ai soumis votre proposition, a donné son accord sur la nomination immédiate des 8 garçons devenus disponibles dans les Services du Contentieux des Réseaux, mais il se réserve d'examiner ultérieurement ce qu'il y aura lieu de faire pour les 4 autres agents à prendre dans les disponibilités des Réseaux.

Veillez croire, Mon Cher Président, à mes sentiments cordialement dévoués.

Le Secrétaire Général du Comité de Direction,

M. Reschaussé

Monsieur de LASTIC, Chef du Service Commun du Contentieux des Grands Réseaux.-

Garçons de bureaux

Monsieur le Président,

Les Bureaux du Contentieux Commun sont maintenant

prêts et les emménagements vont commencer le Lundi 18.

Il est maintenant nécessaire de pourvoir à la nomination des différents garçons de bureaux qui devront assurer le service de nettoyage des Bureaux, de courses et de transmissions.

Les agents qui seront au rez-de-chaussée, seront au nombre de 60, au premier étage de 52, au deuxième étage de 36, au troisième étage de 18 composant la Direction Générale, au quatrième étage de 46, au cinquième étage de 31.

Il me paraît indispensable d'avoir deux garçons de bureaux à chaque étage.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à faire nommer au Contentieux Commun douze garçons de bureaux :

Monsieur GUFFLET, Président de la Réunion des Directeurs.

4 seraient pris au Contentieux du P.L.M.,
2 au Contentieux des Chemins de fer de l'Etat,
2 au Contentieux des Chemins de fer de l'Est,
et 4 seraient à prendre dans les agents disponibles des

Réseaux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

13 SEPT 1913

Monsieur GUYOT, Président de la Réunion des Directeurs